Fribourg

Autor(en): **Gauthier, J.-C. / Ducrest, Fernand**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **61/1970 (1970)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-115824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

FRIBOURG

L'année 1970 a été vécue à Fribourg sous le double signe de la réforme des structures et du développement des tentatives de coordination. Les tentatives accomplies dans ce sens ont été équivalentes dans le secteur de l'enseignement primaire, dans celui de l'enseignement secondaire et dans celui de l'enseignement universitaire, si l'expression dans des changements profonds en a été inégale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1. *Revision de la loi sur la scolarité obligatoire*

La loi régissant actuellement l'instruction primaire date du 17 mai 1884. Malgré les modifications et adjonctions intervenues depuis lors, notamment par les lois du 10 mai 1904, du 24 novembre 1917, des 24 mai et 23 décembre 1919, du 25 novembre 1952, du 12 mai 1965, du 29 novembre 1966, elle n'est plus, dans de larges secteurs, adaptée aux besoins de ce temps. D'autre part, la pédagogie évolue, impliquant par ce fait même une adaptation constante qu'accentuent encore les impératifs de la coordination scolaire.

Cependant, les dernières revisions de la loi ont placé le canton dans une situation relativement favorable. En effet, la plupart des clauses du Concordat sont déjà appliquées dans le système scolaire actuel. Il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes doivent recevoir leurs solutions dans une législation nouvelle et appropriée: caractère et but de l'école, classes d'orientation professionnelle, regroupements, médecine, psychologie et orientation scolaires, centre de recherche et de documentation pédagogique, formation continue, coordination horizontale et verticale, pour n'en citer que les plus importants.

C'est la raison pour laquelle, en 1967 déjà, une commission restreinte avait été mandatée pour élaborer un avant-projet de loi sur l'enseignement primaire. Cet avant-projet fut déposé en janvier 1969. Cependant, à l'examen de lois récentes en vigueur dans d'autres cantons, il est apparu que l'on devrait envisager une loi scolaire recouvrant, pour le moins, toute la scolarité obligatoire et non plus seulement l'enseignement primaire.

Le Conseil d'Etat, par arrêté du 24 juiller 1970, a créé une nouvelle commission d'experts chargée d'examiner le problème de la revision totale ou partielle de la loi sur l'instruction primaire (et, éventuellement, celle de l'enseignement secondaire) ainsi que de préparer cette revision.

La commission a déjà commencé ses travaux. L'avant-projet qu'elle déposera sera soumis pour consultation à toutes les instances intéressées.

2. *Activités pédagogiques sur le plan cantonal*

Dans l'impossibilité de donner un compte rendu exhaustif de la question, il faut mentionner quelques aspects de l'activité qu'ont déployée durant l'année les groupes de travail chargés d'examiner les problèmes pédagogiques et didactiques:

— découpage du Guide et Plan d'études en programme de quinzaines,
— explication et développement du programme des classes enfantines,
— réorganisation de l'enseignement ménager,
— méthodologie de nouvelles disciplines: 2e langue, travail manuel, éducation civique pour les filles,
— définition des objectifs en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture,
— parution du nouveau livre de géographie des 3e et 4e classes,
— élaboration de fiches pour l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe en 1re classe,
— préparation d'une série de diapositives pour l'enseignement de la géographie,
— édition de lectures expliquées pour les 3e et 4e classes,
— expérimentation, à raison de 3 classes par arrondissement, d'un manuel de lecture suivie,
— organisation de cours de recyclage, notamment en mathématique moderne,
— organisation dans l'arrondissement Glâne-Veveyse de l'exposition « Ecole 70 » et dans celui de la Gruyère de « Ecole en marche ».

3. *Regroupements scolaires*

Grâce à la compréhension et au réalisme de la plupart des autorités communales et scolaires, l'opération des jumelages scolaires a remporté un véritable succès dans l'ensemble du canton.

Il est superflu de mettre en évidence les avantages pédagogiques, sociaux et même financiers des regroupements scolaires dont chacun, aujourd'hui, est bien conscient.

De juillet 1967 à fin 1970, les résultats sont les suivants:

— 57 cas de regroupements scolaires touchant 155 communes,
— organisation de 44 transports d'écoliers,
— suppression de 30 postes d'instituteurs,
— on a évité de dédoubler 12 classes surchargées,
— les communes ont pu abandonner 11 projets de construction ou de transformations d'écoles.

Des études sont en cours pour intégrer dans des jumelages les 15 dernières classes à tous les degrés du canton.

4. *Classes d'orientation*

Le développement de classes d'orientation répond à un besoin et, compte tenu des résultats positifs obtenus dans les classes expérimentales

ouvertes naguère dans quelques localités du canton, il y a lieu de généraliser ce type d'enseignement.

A cet effet, un certain nombre de mesures ont déjà été prises jusqu'ici: élaboration et mise en application d'un programme approprié, approbation par le Conseil d'Etat d'un règlement pour la formation des maîtres, organisation de sessions de cours pour la préparation de candidats destinés à l'enseignement dans les classes d'orientation, nomination de deux inspecteurs scolaires pour assumer la direction de ces classes.

En outre, un projet de règlement provisoire concernant l'organisation des classes d'orientation a été élaboré. Ce projet prévoit notamment les dispositions suivantes:

— attribution des classes d'orientation au IIe cycle de la scolarité obligatoire dans une division parallèle aux classes secondaires,
— principes et buts, conditions d'admission,
— organisation pédagogique des classes d'orientation (effectifs, maîtres, programmes, locaux),
— organisation administrative des classes d'orientation (création, siège, reconnaissance, commissions scolaires, traitements, subventions),
— statut du personnel enseignant.

Ce règlement provisoire tient compte de ce qui est déjà prévu sur le plan romand et suisse concernant les structures des divers cycles d'enseignement, en application de l'une des recommandations du Concordat intercantonal sur la coordination scolaire.

5. *Centre de recherche pédagogique*

Le centre pédagogique de langue française sera réorganisé et modernisé en 1971, et l'année 1970 a été consacrée à l'étude de cette réorganisation.

6. *Remarques générales*

Si un certain nombre de problèmes évoqués plus haut ont été résolus ou s'acheminent vers une solution positive, d'autres restent lancinants, comme la pénurie de maîtres primaires, qui tient à des causes diverses que l'on s'efforce de déceler... et auxquelles les mesures prises permettront, du moins l'espérons-nous, de remédier.

Nous avons évoqué également les bienfaits des jumelages et des regroupements scolaires. Le système de répartition des traitements du personnel enseignant entre l'Etat et les communes d'une part et d'autre part entre les communes d'un cercle scolaire, constituant un obstacle à leur généralisation, un projet de loi, assorti d'une étude chiffrée, a été préparé. Il prévoit une répartition de la part communale des traitements, calculée selon une clé qui tient compte du nombre des écoliers domiciliés dans chaque commune et qui fréquentent une école publique.

Si 1970 a été marqué par la mise en chantier ou la réalisation de nombreux complexes scolaires, là aussi la voie reste ouverte à d'importantes et nécessaires réalisations.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1. *Etablissements secondaires du degré inférieur*

a) Généralités et groupe de travail des directeurs:

Durant l'année 1969-1970, les séances des Comités des écoles secondaires et les réunions des directeurs ont été d'autant plus nombreuses qu'il se pose actuellement d'importants problèmes concernant l'éducation de la jeunesse: édification de bâtiments nouveaux, revision des structures et des programmes, orientation scolaire et professionnelle.

Une communauté de travail, comprenant les directeurs des établissements secondaires officiels, a été mise sur pied afin d'étudier, de manière approfondie, sous la présidence de l'inspecteur des écoles secondaires, les problèmes majeurs qui se posent, à l'heure actuelle, sur le plan cantonal comme sur le plan romand ou international, en matière d'éducation.

b) Information et orientation scolaires:

Dans tous les districts des contacts ont été pris, des conférences publiques tenues dans les principales localités, afin de renseigner les parents sur les objectifs de l'école secondaire, ses exigences et les débouchés qu'elle offre. Qualités intellectuelles requises pour affronter avec succès de longues études, valeur respective des diverses sections, nécessité de suivre le cycle complet des trois ans pour acquérir une bonne formation générale: tels sont les thèmes le plus souvent débattus.

D'autre part, les maîtres des classes de 5e et de 6e année d'école primaire ont reçu des renseignements précis qui leur permettent d'acheminer leurs élèves vers l'enseignement secondaire.

c) Orientation scolaire et orientation professionnelle:

Un gros effort a été fourni pour orienter les élèves vers les études qui leur conviennent le mieux et préparer en connaissance de cause leur avenir professionnel, car toute orientation est, à la fois, scolaire et professionnelle.

Chaque école secondaire dispose d'un orienteur spécialisé; toutefois, en ce qui concerne l'orientation scolaire, c'est le directeur qui en est le premier responsable: il reçoit les parents et étudie, avec les élèves, en collaboration avec les professeurs, leur situation au sein de l'école. Les cas difficiles sont soumis à l'orienteur qui assure, d'autre part, l'information professionnelle des élèves, les met en contact direct avec certains métiers et l'une ou l'autre industrie: il reçoit individuellement tous les élèves de l'école ou tous ceux qui demandent un entretien au sujet de leur avenir.

d) Etablissement d'un tronc commun:

Les écoles secondaires des districts comportent des sections multiples. Toutefois, sachant que l'orientation scolaire et professionnelle doit être méthodique, prudente et continue, que les premiers pronostics sont à tenir pour tout à fait provisoires, il convient — afin d'éviter les erreurs d'orientation, les difficultés de passage d'une section à l'autre, ainsi qu'une ségrégation psychologique et sociale prématurée — de retarder le moment d'un choix définitif.

Les programmes des premières classes des différentes sections, la section littéraire mise à part, étant très proches les uns des autres, il a été décidé de les unifier, de manière à obtenir un tronc commun. Celui-ci permet de mieux constituer les classes et donne le temps d'observer les élèves avant de les répartir en sections distinctes.

Ce tronc commun, à l'essai l'an dernier, est maintenant entré en vigueur partout; il englobe aussi la section agricole.

e) Généralités et programmes:

L'école secondaire est particulièrement touchée par les changements de structures du système scolaire actuel ainsi que par les projets de coordination scolaire intercantonale. Elle doit constamment coordonner ses programmes vers le bas et vers le haut, c'est-à-dire vers l'école primaire d'une part et l'enseignement secondaire supérieur d'autre part. De plus, ce problème se complique du fait que les exigences de l'enseignement secondaire supérieur sont diverses et nombreuses. Il en résulte le danger pour les écoles secondaires du degré inférieur d'un plan d'études surchargé et d'une fatigue des élèves. Pour l'année scolaire 1970/71, les directeurs d'école ont mis au point un plan provisoire de répartition des diverses branches scolaires, examiné le problème du passage de l'école secondaire du degré inférieur aux écoles secondaires du degré supérieur et celui de l'harmonisation des programmes, des méthodes et des manuels.

2. *Ecoles secondaires du degré supérieur*

a) Collège Saint-Michel:

1. Effectifs:

Durant l'année scolaire 1969-1970, le Collège a compté 1417 élèves, soit 3 de plus que l'année précédente.

La répartition des élèves dans les différentes sections se présente de la manière suivante, les chiffres mis entre parenthèses étant ceux de l'année précédente et permettant une comparaison:

— Lycée	255	(230)
— Gymnase français	641	(623)
— Gymnase allemand	231	(221)
— Ecole supérieure de commerce	280	(305)
— Auditeurs	10	(13)

On peut observer que depuis 7 ans, soit depuis 1964, le nombre total des élèves n'a guère varié et s'est maintenu un peu au-dessus de 1400.

Si on considère l'origine et le domicile des élèves, on peut observer que sur 1417 au total, 1216 (1181) étaient domiciliés dans le canton ou Fribourgeois d'origine, 181 (217) étaient Suisses, mais domiciliés dans d'autres cantons, 20 (16) venaient de l'étranger.

2. Activité pédagogique:

Du point de vue pédagogique, il faut souligner qu'en automne 1970, la nouvelle section scientifique sans latin atteignait le niveau de la 5e classe

littéraire et que le programme renouvelé des études commerciales, avec une classe allemande indépendante, était au niveau de la 2e supérieure.

Enfin, une commission d'experts, composée de représentants du Lycée cantonal de jeunes filles et du Collège Saint-Michel a été nommée en novembre 1970 par le Conseil d'Etat avec mission d'élaborer des propositions en vue d'harmoniser l'enseignement gymnasial dans le canton de Fribourg, quant à la durée des études, quant au programme des cours, quant à l'organisation des examens de baccalauréat.

b) Lycée cantonal de jeunes filles:

En septembre 1969, début de l'année scolaire, l'école comptait 391 élèves: 234 pour la section française, 157 pour la section allemande; 301 sont domiciliées dans le canton de Fribourg (44 de plus que l'année précédente).

En automne 1969 toujours, les classes françaises de la 1re à la 4e année furent dédoublées. En automne 1970, il fallut en outre dédoubler la 1re classe allemande, de sorte que l'école compte aujourd'hui 20 classes.

En juin 1970, 80 élèves réussissaient l'examen d'admission. Ce résultat favorable, compte tenu du nombre des candidates, peut être attribué en partie à une certaine sélection réalisée à l'école primaire grâce à l'introduction de tests appropriés.

En juillet 1970, 49 élèves ont obtenu le certificat de maturité: 4 du type A, 45 du type B.

Depuis le début de l'année scolaire 1970-1971, le corps enseignant compte 61 professeurs et 429 élèves, soit une augmentation de 38 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. Aucun changement n'est intervenu dans la composition de la Commission des études qui a, entre autres, élaboré un projet pour un nouveau règlement de maturité.

c) Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles:

A l'Ecole cantonale supérieure de commerce pour jeunes filles, 1970 a été marqué surtout par l'élaboration et la mise en place du nouveau programme, ainsi que par la continuation de l'expansion de cet établissement.

Pour l'essentiel, le programme de 1970 continue à mettre l'accent sur la culture générale. Un tel choix pallie le danger d'un vieillissement trop rapide de la formation reçue.

Sans porter préjudice aux candidates à des carrières pratiques, il a en outre l'avantage de renforcer la préparation aux études universitaires, vers lesquelles s'orientent de nombreuses bachelières. En dépit de l'intégration d'une quatrième langue moderne à option, le nombre maximum des cours hebdomadaires a été rigoureusement maintenu pour toutes les classes à 35, dont 32 sont obligatoires. Enfin et surtout, pour chacune des branches ou presque, le contenu de l'enseignement a été réétudié.

Au 31 décembre 1970, l'école compte 188 élèves, contre 176 au 1er janvier 1969. Dans cet effectif, le nombre des jeunes Fribourgeoises augmente constamment (109 à fin 1970), tandis que celui des Suissesses et des étrangères stagne.

Les examens de baccalauréat ès sciences commerciales ont eu lieu du 14 au 16 mai (épreuves écrites) et du 24 au 30 juin (épreuves orales).

Sur 42 candidates qui se sont présentées, 12 ont obtenu un diplôme de premier degré, 22 un diplôme de deuxième degré et 7 un diplôme de troisième degré.

d) Ecole normale des instituteurs:

1. Effectif des élèves:

A la rentrée fixée au 17 septembre, l'effectif des élèves était de 138, réduit à 135 à la fin de l'année, soit 85 pour les 5 classes de la section française et 50 pour les 4 classes de langue allemande (37 catholiques et 13 réformés). L'exiguïté de l'internat a fait que, comme les précédentes années, plus de 40 internes des classes supérieures ont dû être logés ailleurs. 13 candidats de langue française ont subi l'examen final du brevet; la section allemande ne présentait pas de candidats.

2. Programme et plan d'études:

Le travail de réforme du programme et du plan d'études s'est poursuivi dans l'optique d'une admission après 3 ans de secondaire inférieur, de 4 ans de formation générale et d'une année de formation professionnelle. Ce projet de réforme devrait être achevé à fin 1971.

e) Formation des institutrices:

Actuellement, la formation des institutrices de langue française est assurée par la section normale de l'Ecole secondaire de jeunes filles de la Ville de Fribourg et par quatre autres instituts privés. Deux de ces instituts sont situés, l'un à Bulle, l'autre à Estavayer-le-Lac, ce qui facilite le recrutement dans les régions périphériques du canton.

Ces cinq écoles préparent, en général, un nombre suffisant d'institutrices de langue française. Depuis 1969, l'Etat verse des subventions aux écoles normales privées.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

1. *La réforme des structures*

C'est au cours de l'année académique 1968/69 que la recherche d'idées nouvelles démarra réellement. Divers comités se préoccupèrent de l'élaboration de certains modèles en vue de la réorganisation des structures universitaires. Le 11 mars 1969, le rapport de la commission nommée par l'Assemblée plénière fut remis au Conseil d'Etat. Le 15 novembre, il fut suivi par le rapport de la Commission de l'Etat, et le 4 décembre par celui du Conseil de l'Université. En janvier 1970, tous les projets soumis au Conseil d'Etat furent publiés. Ces propositions rencontrèrent un intérêt très vif et furent longuement discutées au sein de l'Université. Après un premier débat, qui eut lieu le 5 mars, l'Assemblée plénière des professeurs prit position, le 23 avril, en procédant à vingt-deux scrutins successifs. Le 21 avril, les cadres intermédiaires formulèrent leur résolution et le 22 avril, le Conseil des étudiants adopta, à l'unanimité, le rapport rédigé par une commission ad hoc. Fin avril, les trois prises de position furent publiées. Sur l'heure, le Département de l'Instruction publique

se mit à élaborer l'avant-projet d'une loi complémentaire à la loi universitaire de 1899. Le 1er mai, le Conseil d'Etat approuva le projet et un message adressé au Grand Conseil à ce sujet. Le projet se restreint aux organes centraux et ouvre la voie aux réformes des facultés et des sections. Les facultés eurent l'occasion de s'exprimer à propos du projet gouvernemental. Le recteur, ainsi que des représentants des cadres intermédiaires et des étudiants, furent invités à assister à la première séance de la commission parlementaire. Cette dernière procéda à un examen minutieux du projet de loi, au cours de onze séances de travail. Le 16 novembre 1970, un nouveau projet commun au Conseil d'Etat et à la commission fut présenté au Grand Conseil, assorti d'un message complémentaire. Il ne différait du premier que sur quelques points.

Le Grand Conseil aborda le 18 novembre 1970 la discussion du projet de loi complétant et modifiant celle du 1er décembre 1899 sur l'organisation de l'Université; la loi fut adoptée en seconde lecture le 27 novembre 1970. Le délai référendaire échéant au 1er janvier 1971 n'ayant pas été utilisé, la loi est entrée en vigueur le 16 janvier 1971. La nouvelle loi se caractérise par deux éléments fondamentaux:

a) renforcement de l'autorité centrale de l'Université,

b) dialogue intra- et extra-universitaire.

L'Université de Fribourg est, grâce à cette loi complémentaire, la première en Suisse à être dotée de nouvelles institutions aptes à assurer des tâches nouvelles internes et externes dont la complexité ne cesse de s'accroître.

2. *La coordination interuniversitaire*

Qu'il s'agisse de l'avenir des études de médecine ou de celui des conventions de troisième cycle, l'Université et la Direction de l'instruction publique ont collaboré étroitement au travail des instances qui s'en occupent. La participation de Fribourg a été acquise aux enseignements de troisième cycle en chimie, en lettres et en mathématiques. Elle s'étendra prochainement au domaine des sciences bibliques et à celui des sciences de la terre. Si l'organisation des enseignements de troisième cycle ne s'est réalisée jusqu'ici qu'en Suisse romande, il faut relever que l'Université de Berne s'y est aussi associée depuis 1970. Enfin, la Direction de l'Instruction publique et l'Université ont participé constamment aux travaux de la Conférence universitaire suisse, dont l'activité au service d'une politique scientifique nationale s'est imposée toujours davantage.

J.-C. GAUTHIER

« Bonjour la vie »
un manuel romand de lecture pour la 3e année primaire

Propos liminaires

La première question, fondamentale, que les théoriciens de la pédagogie et, avec eux, les praticiens de l'enseignement peuvent se poser, c'est de savoir si le livre de lecture a encore sa place dans nos classes. La réponse sera affirmative ou négative selon qu'elle proviendra des adeptes d'une pédagogie dite traditionnelle ou des rigoristes, disons mieux pour ne choquer personne, des orthodoxes de l'école moderne.

Cette option contradictoire se justifie, pour les uns et pour les autres, non seulement par une interprétation plus ou moins subjective des informations données par la psychologie, mais encore par une prise de position sociale et, finalement, par l'adhésion à une certaine philosophie.

Les tenants de la pédagogie traditionnelle (avec toutes les nuances et variations que peut comporter ce terme) donnent la priorité aux textes élaborés, exprimant élégamment une pensée claire dans une forme originale, autrement dit aux textes d'adultes, d'écrivains reconnus, textes recueillis dans des manuels de morceaux choisis. Ces modèles auront valeur d'exemples et hausseront graduellement l'enfant, par un effort constant, à un niveau de culture jugé indispensable dans une société définie.

Les adeptes de l'école nouvelle accordent au contraire au langage spontané, considéré comme besoin naturel de communication, comme expression d'une façon d'être et traduction d'un milieu (famille), l'importance première. On peut même aller jusqu'à admettre que cette attitude révèle un certain refus du type de société telle qu'elle existe, d'une forme de civilisation jugée artificielle et dangereuse (option politique). C'est ce qui se pratique, en particulier, dans les classes Freinet où les « textes libres » servent de motivation à la lecture puisque leurs auteurs sont invités à les soumettre à leurs camarades. A noter, en passant, le fait un peu paradoxal que, bien que refusant le manuel, Freinet lui-même a édité en brochures les meilleurs de ces textes et que les *Enfantines* peuvent être utilisés comme livres de lecture. On s'accorde en tout cas sur ce point que le manuel classique, type morceaux choisis, ne devrait intervenir que le plus tard possible, c'est-à-dire au moment où la croissance mentale de l'enfant le met à même de comprendre le langage élaboré de l'adulte et lui fait souhaiter cette approche.

Sans méconnaître la vérité des arguments avancés par les partisans de l'école nouvelle, ni cacher l'admiration que peuvent justement susciter d'exceptionnelles réussites (et celles des classes Freinet tout spécialement), il faut pourtant bien constater que près de quatre-vingt-quinze pour cent de nos écoles romandes pratiquent encore, dans le domaine de la lecture tout au moins, une pédagogie traditionnelle. Elles ne sauraient se passer du manuel de lecture qui reste pour elles un instrument de travail indispensable.

La deuxième question est celle de la préférence donnée à la lecture suivie sur la lecture de morceaux choisis. Le combat que mène à ce sujet M. Claude Bron, professeur à l'Ecole normale de Neuchâtel, et l'expérience

intéressante qu'il a réalisée par l'organisation d'un service cantonal de prêt aux classes primaires et secondaires méritent plus que de la sympathie. A ce sujet, on lira avec profit sa brochure intitulée *Lire en classe. Pourquoi ? Comment ?*, aux éditions Messeiller, à Neuchâtel. Mais là encore on peut estimer que la plupart de nos classes ne sont pas préparées à conduire efficacement une telle expérience, d'autant plus qu'elles ne disposent pas d'une organisation similaire. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point au cours du présent exposé.

Genèse d'une réalisation romande

L'Ecole romande est en train de devenir, lentement mais sûrement, une heureuse réalité. La conséquence logique de l'uniformisation des programmes devrait être l'adoption de manuels communs. L'idée de créer un livre de lecture destiné à l'ensemble des 3e classes primaires de toute la Romandie est venue de M. Paul Simonet, chef de service pour l'enseignement primaire à la direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg. La nécessité où se trouvaient certains cantons, celui de Genève en particulier, de rééditer ou d'élaborer un tel manuel a été à l'origine de cette suggestion, admise d'emblée par la conférence des chefs de service romands.

Une commission, réunissant des enseignants de chacun de nos cantons, a donc été désignée, avec pour mission d'élaborer le manuel en question. Ce furent, pour Genève, M. Eigenmann, inspecteur, remplacé en cours de travaux par Mme Ostermann, inspectrice; pour Vaud, M. Rochat, inspecteur à Chexbres; pour le Valais, M. Buttet, inspecteur à Collombey; pour Neuchâtel, M. Hasler, instituteur au Locle (un malheureux et inexplicable oubli a fait que le nom de ce sympathique collaborateur a été omis dans la liste publiée en tête du manuel); pour le Jura bernois, Mlle Chapatte, institutrice aux Bois; pour Fribourg, Mlle Steinauer, institutrice et M. Ducrest, directeur d'école normale, à qui fut confiée la présidence du groupe de travail.

La commission n'eut donc pas à prendre position sur les questions soulevées au début de cet article, sa tâche étant nettement délimitée par le mandat qu'elle avait reçu. Placée d'abord sous l'autorité de la conférence des chefs de service de l'enseignement primaire de la Suisse romande, elle fut ensuite associée à la CIRCE qui y délégua régulièrement son coordinateur, M. Neuenschwander. Ce fut d'ailleurs grâce à Mme Neuenschwander que furent effectués, avec une remarquable célérité, tous les travaux de copie des textes.

Dès la première rencontre, et tout au long des nombreuses réunions qui suivirent, un climat de compréhension et de collaboration s'instaura entre les membres de la commission. Un désir évident de concessions réciproques (Genève renonçant même au bénéfice de tout un travail préalable pour repartir, à la base, avec les autres collègues romands), la joie aussi de contribuer à la première réalisation vraiment romande aplanirent bien des difficultés. La confection d'un manuel de lecture n'est certainement pas l'entreprise la plus aisée et l'on put se rendre compte, à maintes reprises, que l'on s'affirmait plus facilement fribourgeois, genevois, jurassien (bernois), neuchâtelois, valaisan ou vaudois que romand. Il fallut cette

constante bonne volonté, ce souci permanent de consentir à de mutuelles concessions, cette amitié enfin pour faire éclater les frontières cantonales au profit de l'œuvre commune. Plus que la langue, l'école aidera la Romandie à prendre conscience d'elle-même et à devenir une réalité.

Méthode de travail et critères de choix

Le besoin urgent d'un nouveau manuel — spécialement pour Genève — fit que les délais imposés à la commission pour l'aboutissement de son travail furent très courts et ce fut une gageure que de respecter les dates fixées.

S'adressant à M. Maurice Nicoulin, coauteur avec M. Henri Devain de l'ouvrage *Sous le toit du poète* (Editions Delta), la commission lui demanda de bien vouloir opérer une première sélection (prose et poésie) de textes pouvant convenir à l'âge concerné. M. Nicoulin nous soumit, après un temps relativement bref, plus de deux cents textes qui furent très soigneusement examinés tant au point de vue de la forme que du contenu. Une cinquantaine d'entre eux seulement furent finalement retenus.

Simultanément, une enquête était effectuée, par les soins des départements de l'instruction publique, auprès d'un certain nombre d'enseignants qui devaient indiquer:

a) dans les manuels de lecture en usage, les textes qu'ils souhaitaient conserver;

b) les textes nouveaux qu'ils auraient aimé voir figurer dans le livre en élaboration;

c) leurs suggestions plus générales concernant le genre de littérature qu'ils estimaient convenir à cet âge scolaire.

Les réponses, dont il fut tenu compte dans toute la mesure du possible, laissèrent apparaître, on s'en doute, moins de convergences que de divergences, tant un tel choix reste subjectif et conditionné par des facteurs personnels de milieu, d'âge et de pensée.

Chacun des membres de la commission enfin, ayant à sa disposition les derniers ouvrages parus et gracieusement mis à disposition par les maisons d'édition françaises, fut chargé d'une prospection aussi large que possible et prié d'apporter sa contribution à la moisson déjà effectuée.

Parmi les critères de choix, celui de la qualité littéraire, celui du niveau de difficulté, celui de l'intérêt par rapport aux jeunes élèves furent les premiers à être pris en considération. Il va sans dire que les préoccupations d'ordre moral, de formation du cœur, n'ont pas été oubliées. Mais on a écarté toute lecture moralisante, au ton de prêchi-prêcha, comme aussi les textes dont le caractère didactique paraissait trop évident et qui se rattachaient trop directement aux sciences naturelles, à l'histoire ou à la géographie. La commission a tenté de réunir des extraits que les élèves de 3e année auraient plaisir à lire et c'est pourquoi aussi une très large part a été faite aux récits et aux contes.

Bien qu'il n'y paraisse pas au premier abord, un ordre a été suivi qui comporte les grandes subdivisions habituelles: famille, école, travaux, loisirs et jeux, nature et saisons. L'enfant, comme l'adulte, a besoin,

toujours davantage, d'un contact avec les choses, les plantes et les animaux: on trouvera donc dans *Bonjour la vie* toute une série de textes se rapportant à la vie végétale et animale. Il fallait aussi élargir l'horizon, évoquer les pays lointains, d'où la présence d'une quinzaine de chapitres consacrés à la vie sur d'autres continents.

L'illustration

Le délicat problème de l'illustration a été résolu sans trop de difficultés. Parmi les artistes dont le nom avait été avancé, celui de M. Charles Cottet, peintre fribourgeois, habitant Attalens, et professeur à l'Ecole des arts et métiers de Vevey, a été retenu. Quelques épreuves exécutées par M. Cottet emportèrent d'emblée l'adhésion unanime de la commission et l'artiste, talonné lui aussi par des échéances inexorables, se mit avec enthousiasme au travail. Il a réussi, on peut l'affirmer, une manière de petit chef-d'œuvre de sensibilité, de fraîcheur et de goût, sachant recréer le monde merveilleux et enchanté de l'enfance, un monde à la fois baigné de poésie et cerné pourtant avec la vérité d'une observation aiguë: troupes d'enfants se rendant à l'école ou dansant une ronde autour d'un platane, clowns colorés et drôles, personnages remarquablement typés, animaux extraordinaires de vie, paysages éclairés d'un grand soleil rouge, jaune ou violet. Chacune des gravures, ou presque, mériterait qu'on s'y attardât. Il convient de relever aussi combien la collaboration entre la commission et l'artiste a été agréable; si M. Cottet a eu toute liberté de choisir les textes qu'il souhaitait illustrer, au gré de son inspiration et de ses préférences, il a soumis chacun de ses projets, allant même jusqu'à en réaliser deux pour le même sujet afin de permettre le choix le meilleur. Bien que la création artistique s'accommode mal d'une limite de temps, les délais ont été tenus et l'inquiétude qu'on pouvait avoir concernant un retard possible dû à la réalisation de l'illustration s'est heureusement révélée vaine. Ce n'est pas l'un des moindres mérites de M. Cottet que d'avoir accepté de se soumettre à ces exigences de temps. Ce sont donc plus de cinquante dessins, dont douze en pleine page, qui animent, égaient quelque deux cents pages de textes.

Il nous paraît important que cet aspect que l'on pourrait à tort estimer secondaire d'un manuel de lecture soit particulièrement soigné. Outre l'influence heureuse que peut exercer une illustration de qualité sur la formation esthétique de l'enfant — à qui les bandes dessinées en particulier et de trop nombreuses revues présentent tant d'images affligeantes de médiocrité et de mauvais goût — elle rend la lecture plus attrayante et le livre plus attachant.

Critiques possibles

Le premier reproche que l'on peut faire — et que l'on peut d'ailleurs adresser à n'importe lequel des manuels de lecture — concerne le choix des textes. On a regretté que la Romandie soit si peu présente, et par ses écrivains et par les sujets retenus, dans un livre destiné aux écoliers de Suisse française. La commission, à qui ce problème n'a nullement échappé, a estimé que la prise de conscience de l'existence d'une Romandie, dont le seul lien vraiment tangible est la langue, ne pouvait être le fait d'enfants

de huit à neuf ans. D'autres manuels romands de lecture suivront (on veut du moins l'espérer) et une part nécessaire y sera réservée aux auteurs suisses d'expression française, comme aussi aux richesses culturelles indéniables d'une terre et de populations dont l'unité ne peut se réaliser que par et à travers elles. D'autre part, il a été très difficile de trouver, dans ce domaine, des textes pouvant convenir à cet âge de scolarité, alors qu'ils seraient nombreux pour les 4e et surtout 5e et 6e classes.

Quant au choix plus général, nous avons dit déjà que les critères auxquels s'est référée la commission n'ont rien d'absolu et qu'il y aura toujours une part inévitable de subjectivité dans le tri effectué.

Le deuxième a trait à l'absence de toute note de vocabulaire, de tout questionnaire et de toute suggestion méthodologique. La commission a longuement débatttu de cette question et elle a prudemment opté pour la négative. Elle a ainsi voulu laisser aux cantons et aux enseignants la plus totale liberté de travail et de méthode, ce qui n'aurait plus été le cas si les chapitres avaient été assortis, comme c'est l'usage dans la plupart des manuels de lecture, de schémas d'interprétation et d'indications pédagogiques. La commission a émis le vœu que, sous la responsabilité des cantons et conformément aux notations pédagogiques de leurs plans d'études, des équipes d'enseignants élaborent une brochure complémentaire, sorte de mode d'emploi du manuel. Ainsi, cette lacune, si c'en est une, pourrait être comblée, en attendant les conclusions de la sous-commission chargée, dans le cadre de la CIRCE, d'établir le programme de lecture et de préciser les buts à atteindre.

Le troisième se rapporte au type même du manuel, c'est-à-dire à l'adoption de morceaux choisis au lieu de lecture suivie. A cet égard, la commission, persuadée des incontestables avantages de la lecture suivie, a demandé que *Bonjour la vie* soit complété par une œuvre charmante de Charles Vildrac, *L'Ile rose*, éditée par Armand Colin-Bourrelier. Cette œuvre n'a pas été choisie au hasard. Avec d'autres ouvrages du même genre, elle a été lue, testée, dans un certain nombre de classes de chacun de nos cantons romands et a recueilli l'unanimité des suffrages des enfants et des enseignants. La maison d'édition a volontiers accepté de procéder à une nouvelle impression dans laquelle les questionnaires seraient supprimés afin de ne pas couper le récit. Si le vœu de la commission, qui souhaitait que ce choix soit entériné par une décision officielle des départements, n'a pas été totalement satisfait, il n'en demeure pas moins que cette édition est maintenant réalisée et que, si l'utilisation de *L'Ile rose* reste facultative, cet ouvrage est introduit dans la majorité des classes. La commission espère ainsi amener les maîtres à franchir un pas nouveau et favoriser la lecture personnelle et silencieuse qui est la forme habituelle de la lecture, celle qui apporte, avec le vrai plaisir de lire, le plus d'enrichissement et conduit le plus sûrement à l'ouverture au monde et, par là, à la culture. Il faut ajouter qu'en prévision de l'adoption de *L'Ile rose*, la matière du manuel de morceaux choisis a été volontairement réduite, ce qui constitue une raison supplémentaire de l'introduction de l'œuvre de Vildrac dans toutes les classes de 3e année.

Aspects pratiques d'une réalisation

Bien que ce ne fût pas la tâche précise de la commission de se préoccuper de l'impression du manuel dont elle venait d'arrêter le choix définitif des

textes et des illustrations, elle ne pouvait se désintéresser des aspects pratiques de cette réalisation.

La conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire ayant délégué au canton de Fribourg le soin de l'impression, M. Devaud, gérant du dépôt cantonal du matériel scolaire, fut désigné comme responsable de l'édition et chargé de toutes les démarches utiles auprès de l'imprimerie Saint-Paul. Là encore, la collaboration, grâce à la bonne volonté et à la compréhension des uns et des autres, fut facile et totale. La commission de rédaction, à laquelle furent soumis les projets de format, de mise en page, de types de caractères, de couleur de couverture, put donc faire valoir ses préférences. Le président de la commission a été sans cesse tenu au courant de l'avancement des travaux, soit par M. Devaud, soit par l'imprimerie; de nombreuses rencontres ont encore été nécessaires pour résoudre des problèmes de détail; l'ordre des chapitres a dû, pour des raisons de mise en page, être parfois modifié. Pour sa part, M. Cottet a suivi très attentivement le travail de reproduction des illustrations afin que l'œuvre de l'artiste ne soit pas trahie par le choix des couleurs ou par la technique. Grâce à une coopération de tous les instants, grâce au soin apporté par l'imprimerie et au souci de perfection qui a présidé aux travaux, on peut affirmer que, sur le plan technique, *Bonjour la vie* est une pleine réussite. Il faut en remercier tout spécialement M. Devaud qui a pris à cœur de veiller à ce que le manuel se présente de la façon la plus séduisante possible. Notons encore que l'importance du tirage a permis d'abaisser considérablement le prix de revient, ce qui constitue une raison supplémentaire d'envisager désormais des éditions romandes en lieu et place des éditions cantonales.

Vœux en guise de conclusion

La commission de rédaction est pleinement consciente que le manuel dont elle est responsable ne saurait être présenté, ce qui serait bien présomptueux de sa part, comme une réussite exceptionnelle. Nous l'avons dit, elle avait un mandat précis à remplir qui ne lui laissait relativement que peu de liberté. Elle a tenté, dans le cadre des limites qui lui étaient fixées, de correspondre au mieux à l'attente des autorités et du corps enseignant. Il appartiendra avant tout aux praticiens de faire les remarques et les critiques qu'un usage intelligent de *Bonjour la vie* leur suggérera et qui leur seront dictées aussi par les réactions de leurs élèves.

Mais ce qui nous paraît être un événement important, c'est la naissance d'un manuel romand de lecture, c'est cette œuvre accomplie en commun sous l'impulsion des responsables de l'enseignement primaire, au niveau des départements, c'est le climat d'entente, d'amitié et de foi qui a animé les membres de la commission et leur a permis de réaliser, dans un domaine qui pouvait être considéré, il y a peu de temps encore, comme l'un des derniers où une collaboration semblait possible, un ouvrage scolaire qui sera dans les mains de tous les écoliers de 3e année de notre Romandie. Cette réalisation suppose un profond changement d'attitude; elle ne peut que réjouir vivement les défenseurs de l'École romande car elle est la preuve tangible d'un esprit nouveau. Nous souhaitons qu'elle reçoive un accueil favorable.

Parmi les vœux qu'en guise de conclusion je voudrais formuler, le premier est que l'expérience acquise par la commission puisse servir à d'autres

équipes qui seront éventuellement appelées à réaliser, au fur et à mesure des besoins, d'autres manuels communs. Que les décisions soient prises suffisamment tôt pour éviter des délais trop courts et permettre un travail moins hâtif.

Le deuxième est qu'un même esprit anime les uns et les autres et leur procure un plaisir identique à celui que nous avons éprouvé tout au long de nos rencontres.

Le troisième, enfin, et c'est certainement celui de la majorité des enseignants, c'est que, puisque la réalisation de *Bonjour la vie* a prouvé qu'il était possible qu'une unification se fasse, non seulement au niveau des programmes (ce à quoi s'emploie activement la CIRCE), mais au niveau des manuels, on ne s'arrête pas après ce premier pas. L'Ecole romande n'existera vraiment que le jour où passant d'un canton à l'autre les élèves retrouveront les mêmes livres.

Ce souhait, nous le formons avec beaucoup d'espoir et de ferveur, car c'est l'Ecole romande qui favorisera l'unité d'une région dont Ramuz disait fort justement qu'elle est « une province qui n'en est pas une », mais aussi que la langue qui l'unit est « la plus forte, la plus authentique, la plus durable et la plus profonde des parentés ».

FERNAND DUCREST

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — M. Maurice Béguin, inspecteur d'écoles primaires, qui a atteint la limite d'âge légale, a démissionné de ses fonctions le 31 août 1969. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Claude Schenkel, instituteur. Mlle Georgette Basset, inspectrice d'écoles enfantines, ayant été détachée à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagiques dès le 1er janvier 1970 afin de mettre au point une nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture, c'est Mme Josette Feyler, maîtresse d'école enfantine, qui a été appelée à lui succéder. En outre, en raison de l'augmentation du nombre des classes de la division enfantine, une nouvelle inspectrice d'écoles a été nommée à cette même date en la personne de Mme Simone Rey-Bellet, maîtresse d'école enfantine. Enfin, deux nouveaux postes d'inspecteurs ont été ouverts dès le 1er septembre 1970: Mme Marie-Josèphe Besson, maîtresse de méthodologie, a été désignée pour renforcer la direction des études pédagogiques; M. Philippe Aubert s'est vu confier diverses tâches spéciales, notamment le contrôle et le développement des activités parascolaires et l'inspection des classes climatiques; il occupe d'autre part la fonction d'adjoint au service des autorisations d'enseigner.

Personnel. — Au nombre de 1193 en 1969, les titulaires de classes atteignent l'effectif de 1260 au 31 décembre 1970. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le pourcentage des maîtres brevetés est en augmentation dans toutes les catégories de personnel: maîtresses d'écoles enfantines, instituteurs et institutrices de classes primaires ordinaires,